

Guide de dépôt de dossier de candidature
DAP Bleu
TAÏGA
Session 2027-2028

Ce guide a pour vocation à vous accompagner dans la constitution de votre dossier de candidature DAP Bleu et dans les étapes à suivre pour le déposer de façon dématérialisée sur la plateforme Taïga admission.

Calendrier DAP Bleu

- **1er octobre 2026** : Début des candidatures
- **15 décembre 2026** : Fin des candidatures
- **30 avril 2027** : Date limite de décision des commissions pédagogiques
- **Mai 2027** : Résultats d'admission
- **31 mai 2027** : Date limite de décision du candidat (le candidat devra faire connaître sa décision sur Taïga à l'école qu'il aura choisie et avertir l'autre école s'il reçoit deux réponses favorables à son admission)

Les candidats sélectionnent 1 ou 2 écoles de leur choix (maximum 2 : une liste nationale permettra de vérifier que ce nombre ne soit pas dépassé par chaque candidat). Les deux demandes seront traitées simultanément par les deux écoles choisies et en cas d'acceptation dans les deux établissements, devra n'effectuer qu'un seul choix final.

Qui est concerné par la DAP Bleu ?

- Tous les candidats non ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État de l'Espace économique européen ou de la Confédération Suisse, résidents sur le territoire français, titulaires ou en cours de préparation de diplômes étrangers, avec ou sans expérience professionnelle en architecture sollicitant une première inscription dans une école nationale supérieure d'architecture française.
- La procédure DAP est exigée pour une pré-inscription au diplôme en études d'architecture (DEEA) conférant le grade de licence et au diplôme d'État d'architecte (DEA) conférant le grade de master.

Les étapes d'examen des candidatures

1. Les candidats doivent faire une demande d'admission préalable à l'inscription et remplir le cerfa DAP (dossier bleu)
2. Le dossier est téléchargé sur le portail des écoles d'architecture Taïga, accompagné des documents demandés dans le formulaire DAP.
3. Le dossier est instruit administrativement
4. Après validation administrative, le dossier est examiné par deux enseignants de l'école
5. La commission d'admission se réunit et définit la liste des candidats admis dans chaque cycle et promotion
6. Une notification de décision est envoyée à chaque candidat sur l'adresse mail renseignée dans le dossier cerfa
7. Le candidat doit faire connaître sa décision avant le 31 mai 2027 directement sur Taïga

Nota bene : un portfolio est exigé pour toute candidature sauf en Licence 1 mais reste vivement conseillé. Le portfolio est un document au format pdf d'une dizaine de pages comprenant des photos et dessins réalisés par le candidat.

ATTENTION : toute personne qui présente sa candidature à plus de deux ENSA verra toutes ses candidatures déclarées non recevables et son dossier ne sera pas instruit.

Aucun envoi de dossier par courrier ou par courriel ne sera étudié.

Quels sont les documents à fournir ?

- justificatif état civil (document d'identité – acte de naissance traduit certifié)
- dossier cerfa (dossier bleu complété et signé)
- justificatifs demandés dans le cerfa (dont diplômes et relevés de notes copie originaux + traductions certifiées en français)
- portfolio A4 maximum 10 pages en format PDF
- lettre de motivation en français maximum 1 page
- certification en langue anglaise minimum B2 (si candidature en master)
- certifications en langue française minimum B2 acceptées ou convocation à l'examen :
 - Diplôme d'études en langue française - DELF niveau B2 - validité du diplôme : à vie
 - Diplôme approfondi en langue française - DALF niveau C1 ou C2 - validité du diplôme : à vie
 - Test de connaissance en langue française - TCF TP niveau B2 minimum pour la DAP (TCF Tout Public + épreuve d'expression écrite) (avoir obtenu au minimum 420 points et 12/20 expression écrite - validité du test : 2 ans)
 - TEF de la chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) et obtenu un score supérieur ou égal à 400/699 aux épreuves écrites de ce test

Attention : les résultats de la certification doivent être envoyés par mail à admission@lyon.archi.fr avant le 15 mars 2027. Sans ce document le dossier sera refusé administrativement.

Les documents demandés doivent être correctement nommés et lisibles en format PDF

Où trouver un centre d'examen pour passer le TCF TP ?

- L'ENSA de Lyon n'organise pas de session de passage du TCF TP
- Vous pouvez trouver un centre en consultant le lien suivant :

<https://www.france-education-international.fr/centres-d-examen/carte?type-centre=tcf>

Attention: Le dossier de candidature sera automatiquement rejeté si la note au TCF dans le cadre de la DAP est inférieure à 12/20 à l'épreuve d'expression écrite et si le nombre de points aux épreuves de compréhension orale et écrite de maîtrise de la langue française est inférieur à 420 points.

Quels sont les documents à fournir ?

Tout dossier incomplet sera refusé administrativement après notification par mail des pièces et informations manquantes et sans réponse donnée par le candidat dans le délai prévu.

Aucun ajout ou modification de document ne pourra être fait après la date de fin de dépôt des dossiers le 15 décembre 2026 en dehors des résultats de la certification en langue française jusqu'au 15 mars 2027.

Où déposer mon dossier ?

Le dossier est à déposer sur la plateforme Taïga admission : [Taïga](#)

Merci de bien noter votre référence de dossier.

Pas à pas

ETAPE 1: se rendre sur le portail Taïga admission et choisir ENSA-Lyon



ETAPE 2: cliquer sur Créer un dossier et choisir la session « Demande d'admission préalable DAP Bleu 2027-2028 » puis cliquer « Accéder à cette session »



ETAPE 3: Remplir les informations demandées et déposer tous vos fichiers (de préférence en une seule fois)

FAQ

Dossier de candidature DAP

- Le dossier de candidature doit être précis et complet (extrait d'acte de naissance ou photocopie d'une pièce d'identité traduit en français, titre de séjour pour les résidents en France, relevés de notes et photocopie des diplômes traduits par un organisme assermenté et certifiés conformes, certifications en langue française (et anglaise si candidature en master), dossier de travaux « portfolio » de format A4, 10 pages maximum : privilégier les dessins et les projets d'architecture, les classer par thèmes, par exemple expression plastique/construction/photos...).
- Même s'il n'est pas obligatoire, il est fortement conseillé de joindre un dossier de travaux (dessins, photos...) pour une candidature en 1^{ère} année de licence.

Commission d'examen des dossiers de candidature

- Seuls les membres de la commission sont habilités à décider de l'année d'intégration dans le cursus des candidats admis. L'année d'intégration proposée n'est pas forcément celle demandée par les candidats, elle dépend du dossier et du parcours effectué par l'étudiant (par exemple, on peut vous proposer une L3 alors que vous sollicitiez un Master 1).

Frais de scolarité

- À titre indicatif, les droits annuels de scolarité dans les écoles nationales supérieures d'architecture s'élèvent en 2026/2027 à : 391€ par année de Licence et 537 € par année de Master.
- La réforme des droits d'inscription des étudiants étrangers n'est pas applicable aux écoles d'architecture.

Bourses / hébergement étudiant

- Pour toute demande d'aide, le candidat étranger est invité à se renseigner auprès de Campus France ou consulter le lien suivant : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/aides-financieres-pour-les-etudiants-internationaux-1663>

Langue d'enseignement

- L'enseignement à l'ENSA de Lyon est dispensé uniquement en français. Une parfaite maîtrise de la langue française orale et écrite est donc requise, validée par le TCF/DAP ou TCF tout public avec au moins 12/20 à l'expression écrite et 420 au score global, le DELF B2 ou le DALF C1 ou C2, le TEF avec au minimum 14/20 à l'épreuve d'expression écrite. Pour une candidature en master vous devez également justifier d'un niveau B2 en anglais.